

REGLEMENT INTERIEUR DU CENTRE DE LOISIRS DES JACQUEMARTS D'AUFFAY



Adresse : 10, Rue Jules Ferry
76720 AUFFAY

Téléphone : 02 35 32 16 49

Nom de Famille :

Prénom des enfants :



Les Horaires d'ouverture



Le C.L.S.H des Jacquemarts accueille les enfants âgés de 3 à 12 ans,

***En période scolaire,**

Périscolaire : les lundis, mardis, jeudis, vendredis
de 7h00 à 9h00 et de 16h00 à 19h00

Les mercredis de 7h00 à 9h00

Activités : les mercredis

de 13h30 à 18h00 (sauf sortie ponctuelle)

avec un accueil échelonné de 13h30 à 14h00 et un départ échelonné de 17h30 à 18h00

*** Pendant les vacances scolaires,**

Toussaint, Février et Pâques

De 14h00 à 17h30 (sauf sortie ponctuelle)

Nous vous demandons de bien vouloir respecter les horaires d'arrivée et de départ des enfants, sinon des pénalités seront engagées.



Les Tarifs



*** En période scolaire**

Périscolaire

1,53 € /heure pour le 1^{er} enfant

1,02 € /heure pour le 2^{ème} enfant et les suivants

Etant donné le nombre important de demandes et en attendant de trouver une solution satisfaisante pour tous, le Service Périscolaire du Centre de Loisirs des Jacquemarts sera réservé, en priorité, aux enfants dont les parents travaillent.

D'autre part, les places étant limitées et très demandées, en cas d'absence de votre enfant, nous vous demandons de prévenir le Centre de Loisirs, la veille avant 15h30.

Toute absence, non prévenue, sera facturée au tarif en vigueur pour une heure de garde.

Toute heure commencée est due (mais une tolérance de 10 minutes sera acceptée) sauf après 19h00. Nous vous rappelons que l'accueil périscolaire ferme ses portes à 19h00. Tout dépassement sera facturé au tarif en vigueur.

Le règlement des frais de garde s'effectue, à la fin de chaque mois, au plus tard le 10 du mois suivant. Au-delà d'un mois de retard, cette facture sera déposée au trésor public. De plus, en cas de non régularisation, nous n'accueillerons plus votre enfant.

*** Pendant les mercredis et les vacances scolaires**

Dès janvier 2008, les tarifs pour les activités et sorties des mercredis et des vacances scolaires seront calculés selon les ressources de chaque famille (cf : tableau annexe 1). Il est donc impératif, si vous voulez profiter de ces nouveaux tarifs, de nous fournir (si vous n'êtes pas allocataire de la C.A.F) votre avis d'imposition.

Si vous êtes allocataire de la C.A.F, le centre de loisirs est muni d'un logiciel (C.A.F Pro) qui l'informe sur votre quotient familial et lui permet de vous classer dans la tranche vous concernant et ainsi de définir le tarif pour votre enfant.

Si 8 jours avant la sortie prévue, le nombre d'enfants inscrits est insuffisant, celle-ci sera annulée. Les enfants pourront quand même être accueillis au centre de loisirs au même tarif.

Le règlement des activités des mercredis et des vacances s'effectue obligatoirement à l'inscription, sinon celle-ci ne pourra être prise en compte.



Le Centre de Loisirs des Jacquemarts est situé au n°10 de la Rue Jules Ferry. Ces locaux sont composés de trois salles, deux à l'étage et une au rez de chaussée, d'un bloc sanitaire et d'une kitchenette.

En période scolaire, les enfants âgés de 3 à 6 ans, (les maternelles) sont accueillis au rez-de-chaussée et les 6- 12 ans à l'étage dans deux salles, ainsi les enfants qui ont des devoirs sont isolés dans une salle, au calme. Le Centre de Loisirs des Jacquemarts permet aux enfants d'effectuer leurs devoirs, de se divertir avec des jeux de société, de participer à des activités, à des jeux d'expression, de jouer dans les coins permanents, de lire...

Pendant les vacances scolaires et les mercredis, les enfants de 3 à 12 ans, sont accueillis et ont à leur disposition trois salles dont une salle de repos pour les enfants âgés de moins de 4 ans, une salle d'activité pour les plus de 6 ans et une salle d'activité pour les moins de 6 ans.

Ces périodes sont organisées par thème, ainsi chaque mois, nous proposons des sorties et des activités aux enfants selon ce thème.



Le petit-déjeuner (en périscolaire) et le goûter sont servis aux enfants, sans supplément.

ATTENTION !

Le petit-déjeuner est servi jusqu'à 7h45 au plus tard, afin que les enfants aient le temps de déjeuner avant le départ aux écoles à 8h30.

Pour des raisons d'équité et de respect de la vie en collectivité, il est interdit d'apporter de la nourriture au C.L.S.H des Jacquemarts, hormis pour les pique-niques.

Lorsqu'il est demandé d'apporter **un pique-nique**, dans le cadre des vacances et des mercredis, merci de le **composer de manière équilibrée** :

- Un ou deux sandwich(s)
- Un paquet de chips
- Un laitage
- Un fruit
- Un gâteau sec
- Une boisson non gazeuse

Il est déconseillé d'amener des bonbons ainsi que les consoles de jeux, les MP3... lors des sorties. Si toutefois votre enfant souhaite en apporter, nous nous dégageons de toutes responsabilités en cas de vol ou de casse.



La Santé

Nous disposons d'une infirmerie pour survenir aux premiers secours, composée de sterlane, hémoclar, compresses, parfenac, pansements, pince à épiler, biafine ...

Cependant, si un enfant est sous traitement médical, les parents devront **fournir la photocopie de l'ordonnance et les médicaments correspondants à ce traitement dans leurs boîtes d'origines**).

ATTENTION! Les enfants fiévreux ou malades, ne sont pas admis au Centre de loisirs des Jacquemarts, ni repris après la classe en période scolaire



L'inscription

Il sera remis à chaque enfant une fiche sanitaire, à remplir par les parents. **Cette fiche est obligatoire** pour que les enfants soient admis au Centre de Loisirs des Jacquemarts. **Toute modification doit être signalée** : changement de numéro de téléphone, de situation etc...

Ainsi, pour inscrire votre enfant, merci de bien vouloir vous munir :

- de son carnet de santé ou de la photocopie des vaccins
- de son **assurance extra – scolaire ou responsabilité civile**
- de votre **numéro d'allocataire C.A.F**
- d'une paire de chaussons qui restera au C.L.S.H (pas de mules si possible)



ACCUEIL DES ENFANTS

Pour des raisons de sécurité, il est demandé aux parents d'amener leurs enfants jusqu'à la porte d'entrée du C.L.S.H.

A la sortie de l'école primaire, si l'équipe d'animation du C.L.S.H ne doit pas récupérer votre enfant, il vous sera demandé de vous présenter auprès des animateurs ou de fournir une autorisation de sortie, sinon nous ne le laisserons pas partir seul.

Si votre enfant est non respectueux des règles de vie et du personnel encadrant, vous en serez informés dans un premier temps et, si nécessaire, des sanctions seront envisagées.



Le règlement

Il sera demandé aux enfants

- de porter des chaussons dans les locaux
- de garder les jeux vidéos et les billes dans le cartable ou à la maison
- de respecter les règles de vie établies au préalable avec les animatrices



Structure subventionnée par la C.A.F de Seine Maritime

Fait à AUFFAY, le 17 juin 2014,

Signature du Maire,

Signature des Parents ou
du responsable légal